

Note d'info GDS France – 05/09/2025

Dermatose Nodulaire Contagieuse et FCO/MHE

Point de situation sanitaire sur la Dermatose Nodulaire Contagieuse :

Il n'y a pas de nouveau foyer depuis le dernier point d'information. Le dernier foyer est celui du samedi 23 août dans l'Ain. Une **nouvelle instruction de la DGAL concernant les mouvements dérogatoires de bovins** est publiée au BO Agri : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/avenir>. Les modifications par rapport à la version initiale du 14 août dernier sont surlignées en gris, et apportent de nouvelles possibilités très encadrées de mouvements, comme certains retours d'estive. Il convient de rester vigilant et de poursuivre la détection d'éventuels signes cliniques (y compris chez les bovins vaccinés ou nés de mères vaccinées) car la situation sanitaire n'est pas encore stabilisée.

Disponibilité des vaccins FCO et MHE au 03/09/2025

Cette note présente la disponibilité des vaccins FCO et MHE en France métropolitaine sur le marché privé (à la charge de l'éleveur) et sur le marché public (fournis gratuitement par l'Etat) à date. La démarche des éleveurs est volontaire. L'éleveur peut, s'il le souhaite, vacciner directement ses animaux ou les faire vacciner par son vétérinaire.

Il est rappelé qu'il convient de commander les doses de vaccins le plus tôt possible. Pour vacciner ses animaux, un éleveur doit les commander auprès de son vétérinaire ou de son programme sanitaire d'élevage (PSE) lorsqu'ils sont référencés. Les vaccins sous AMM (Autorisation de Mise sur la Marché) sont disponibles auprès des vétérinaires ou des PSE lorsqu'ils sont référencés. Les vaccins sous ATU (Autorisation Temporaire d'Utilisation) sont uniquement disponibles auprès des vétérinaires. Les vaccins FCO sont tous utilisables chez les caprins dans le cadre de la cascade thérapeutique.

Point important : il convient de signaler tout effet indésirable ou tout manque d'efficacité éventuels de la vaccination via la pharmacovigilance. Le vétérinaire ou l'éleveur peuvent effectuer cette démarche auprès du dispositif national de pharmacovigilance vétérinaire ; C'est la seule façon d'objectiver des difficultés éventuelles observées sur le terrain.

1. Vaccins issus des stocks de l'Etat pour la saison 2025 : vaccins gratuits et disponibles (Ministère Agriculture)

L'éleveur doit contacter son vétérinaire sanitaire afin qu'il commande les vaccins via l'outil Calypso.

a. Le stock de vaccins Bluevac FCO-8 réservé aux ovins de France métropolitaine

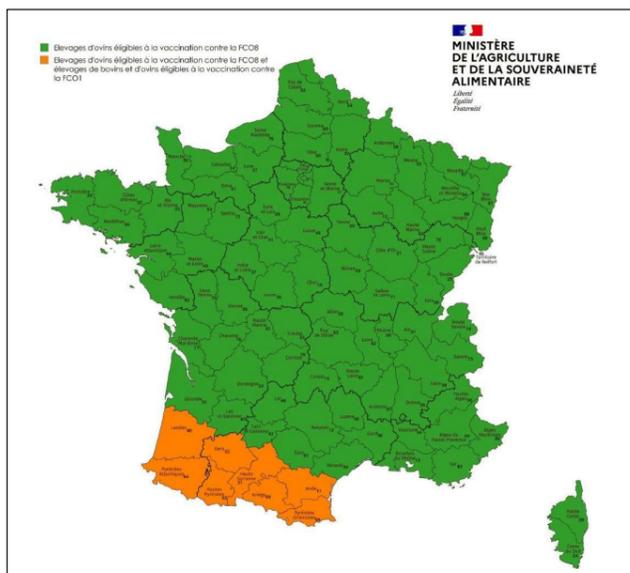
Depuis le 17/07/2025, l'ensemble des éleveurs ovins français ont accès aux vaccins FCO-8 du stock de l'Etat (peu importe leur département) (décision du 17/07/2025). Le volume de vaccins Bluevac FCO-8 commandés par l'Etat permettra de vacciner l'ensemble du cheptel ovin. En effet, ce fut l'espèce la plus impactée en 2023 et en 2024. En réduisant la circulation virale, cette vaccination bénéficiera également indirectement à l'ensemble des cheptels de ruminants. En cas de première vaccination avec le Bluevac 8, il convient de faire deux injections de 2ml par ovin (à partir de 2,5 mois d'âge) espacées de 3 semaines (notice du vaccin). Cela s'applique même si les animaux ont déjà été vaccinés l'année passée avec un autre vaccin. Un rappel vaccinal avec une seule injection ne peut se faire que si le vaccin utilisé précédemment était déjà le Bluevac 8 (ou Bluevac 4-8).

b. Le stock de vaccins Bluevac FCO-1 réservé aux ovins et bovins le long de la frontière espagnole

Du fait de la propagation du sérotype 1 de la FCO en Espagne, sérotype absent de France métropolitaine, l'Etat met en place un stock de vaccin Bluevac FCO-1 pour l'ensemble des ovins et des bovins des 8 départements situés dans un rayon de 150 km. L'objectif est de créer un cordon sanitaire de 150 km de large visant à protéger les animaux de la zone et le reste du territoire. Les départements concernés sont les Pyrénées-Atlantiques, des Landes, du Gers, des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, de l'Ariège, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales (voir carte 1).

2. Vaccins disponibles sur le marché privé

Les 2 tableaux ci-après précisent les disponibilités pour les vaccins du marché privé tant pour la MHE que pour les différents sérotypes de FCO.



Vaccin	Maladie	Autorisation	Mise en marché	Livraison
Hepizovac	MHE	ATU	CEVA	Doses disponibles à commander auprès de Serviphar
Syvac EH Marker		En attente	Inovet	En attente de l'AMM en France
Bultavo 3	FCO 3	AMM	Boehringer Ingelheim	Doses disponibles à commander auprès : - des centrales d'achat ; - des programmes sanitaires d'élevage (PSE) pour ceux qui référencent ce vaccin.
Bluevac 3			Melchior	Doses disponibles à commander auprès : - des centrales d'achat ; - des programmes sanitaires d'élevage (PSE) pour ceux qui référencent ce vaccin.
Syvazul 3			Inovet	Doses disponibles pour les ovins uniquement à commander auprès : - des centrales d'achat ; - des programmes sanitaires d'élevage (PSE) pour ceux qui référencent ce vaccin. En attente de validation pour les bovins.

Vaccin	Maladie	Autorisation	Mise en marché	Livraison
Bluevac 1	FCO 1	AMM	Melchior	Doses disponibles début septembre à commander auprès : - des centrales d'achat ; - des programmes sanitaires d'élevage (PSE) pour ceux qui référencent ce vaccin.
Syvazul 1-8	FCO 1-8	AMM	Inovet	Doses disponibles à commander auprès : - des centrales d'achat ; - des programmes sanitaires d'élevage (PSE) pour ceux qui référencent ce vaccin.
Syvazul 4-8	FCO 4-8			En cours de réapprovisionnement, à commander auprès : - des centrales d'achat ; - des programmes sanitaires d'élevage (PSE) pour ceux qui référencent ce vaccin
Bluevac 8	FCO 8		Melchior	Doses disponibles à commander auprès : - des centrales d'achat ; - des programmes sanitaires d'élevage (PSE) pour ceux qui référencent ce vaccin
Bluevac 4-8	FCO 4-8			En rupture
BTV PUR 4-8	FCO 4-8		Boehringer Ingelheim	Doses disponibles cet automne à commander auprès : - des centrales d'achat ; - des programmes sanitaires d'élevage (PSE) pour ceux qui référencent ce vaccin
BTV PUR 8	FCO 8			Doses disponibles à commander auprès : - des centrales d'achat ; - des programmes sanitaires d'élevage (PSE) pour ceux qui référencent ce vaccin